



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Vendredi 11 mars 2016

L'assemblée générale de la Dirap s'est déroulée le 11 mars 2016 à Génicourt, nous remercions la municipalité pour son accueil.

Présents : 29 – Pouvoirs : 87- Nombre d'adhérents : 160, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Nous remercions de leur présence M. Houillon - Député du Val d'Oise, les maires de Génicourt, Frémécourt, ou représentés de Marines, Vigny, Epiais Rhus, ou excusés Ableiges, Boissy L'Aillerie, Montgeroult, Courcelles, ainsi que M Guiard Président Communauté Communes Vexin Centre (24 communes -23 000 habitants) et représentant le PNR Vexin Français.

Rapport moral

Le plan de travail présenté lors de la dernière assemblée a été globalement respecté.

Veille et information de la population via le site internet dirap.org. En 2015, la lettre de la DIRAP n'a pas été diffusée en l'attente d'une convocation de la CCE et des éléments du projet ADP de modification de la masse admissible (de 17T à 35T). Exploitation du réseau de stations de mesure de bruit et diffusion des résultats; Exploitation d'un système de repérage des trajectoires.

La CCE de l'aérodrome Pontoise/Cormeilles a été convoquée par le Préfet en septembre 2015, le sujet important de modification de masse des pistes a été présenté sans éléments détaillés qui ont été reportés aux discussions en comité permanent en janvier 2016.

La DIRAP est (enfin) membre de la CCE de Roissy CDG et a participé à 2 CCE.

La DIRAP a participé au conseil d'administration de l'UFCNA pour mener les actions en coordination avec d'autres associations françaises.

Activité détaillée en 2015 :

CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin

CCE du 18 septembre 2015 et Comité permanent du 21 janvier 2016.

L'activité de l'aérodrome est en décroissance depuis 2011 pour atteindre 51 000 mouvements/an (soit 140 par jour).

Les suivis des trajectoires aviation légère sur plusieurs journées (les chevelus) sont présentés. On note toujours des écarts de trajectoires qui survolent les cercles de la carte pédagogique.

Un salon aéronautique « Paris Air Expo 2016 » sera organisé sur l'aérodrome du 2 au 4 juin 2016. Il devrait accueillir 15 000 visiteurs en majorité des pilotes, et un trafic important de plus de 150 vols par jour est prévu (arrivées et départs des pilotes avec leur avion). La DIRAP a obtenu la mise à disposition d'un stand pour présenter la « vision riverain d'aérodrome ».

Une discussion relative à un projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles par les pistes de l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a permis de noter la position « floue » de ADP sur l'objectif réel. **VOIR le sujet traité en détail dans chapitre spécifique.**

La liste des réclamations 2015 a été présentée avec les actions mises en œuvre qui sont restées partielles et non satisfaisantes (avis DIRAP) notamment du fait du manque de ressource en personnel pour traitement. La DGAC a demandé à la DIRAP de concentrer les réclamations pour transmettre celles qui pourraient être traitées prioritairement car dénotant d'une situation anormale flagrante. L'objectif serait de « faire des exemples » et de les communiquer.

La DIRAP a demandé de travailler sur 2 autres sujets : amélioration de la carte pédagogique, notamment mettre en place des repérages complémentaires pour aide aux pilotes, et étude de moyens de repérage « automatique » des avions légers pour palier la difficulté de repérage par l'administration (gendarmerie...).

CCE de l'aérodrome Roissy CDG

CCE du 4 novembre 2015

La DIRAP est membre du comité permanent (suppléant ADVOCNAR).

Présentation des indicateurs d'activité de Roissy CDG et du suivi du « bruit pondéré » qui présente une diminution expliquée par la baisse du trafic (du fait de l'augmentation du nombre de passagers par avion) et la réduction de l'énergie sonore aux atterrissages (interdiction d'appareils bruyants).

Réduction du bruit sifflement des A320 : ADP informe que le délai d'adaptation des appareils (116) à fin décembre 2015 ne sera pas tenu (car contrainte d'action lors des opérations de maintenance) mais la flotte serait équipée en 2016.

Les compagnies (75) regroupées au sein de l'association BAR France, se sont engagées à modifier les A320 au fur et à mesure des opérations de maintenance). Pour rappel, l'intervention permet de réduire le bruit de 8dB lors du vol en virage (dont au-dessus du Vexin).

CCE du 18 décembre 2015 : rapport final du groupe de travail Vols de Nuit (sept 2014 à juin 2015)

En 2014, il y avait en moyenne 157 vols chaque nuit (70 départs et 87 arrivées).

Les résultats sont « pauvres » car l'attente forte des riverains de réduction des vols de nuit (pour atteindre le niveau des autres aéroports UE équivalents –Londres, Francfort, soit réduction de 50% des vols) a été écartée dès le départ !

Actions décidées :

- Retrait de B747 400, avion bruyant de Air France
- Reprogrammations des vols « bord de nuit »: soit 3vols par nuit (sur 157 !)
- Améliorer la ponctualité et faire un bilan annuel, concerne les vols 5h-6h, MAIS « au bon vouloir des compagnies... »
- Mise en place des descentes douces entre 0,30h et 5h: prévu en sept 2016 : pour moins de 14 arrivées par nuit (sur total de 87 !!)

Intérêt seulement pour les populations éloignées (de plus de 20km), dont le Vexin.

Un comité de suivi doit être mis en place, la DIRAP demandera à y participer.

Au sein de l'UFCNA

Aviation Légère: Echanges bonnes pratiques pour la mise en œuvre des CCE et actions de réduction de nuisances

Quitus est demandé pour le rapport moral de l'année 2015.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Le bilan en euros :

Subvention département	830. €
Subventions communales	1917. €
Cotisation Adhérents	1635. €
Intérêts	173. €
TOTAL RECETTES	4555. €
TOTAL DEPENSES	- 3580. €

Le SOLDE positif **975. €**

Avoir en fin d'exercice :

Le compte bancaire	6019. €
Le compte d'épargne	19456. € (Dont 173. € D'intérêt /2015)
SOLDE TOTAL	25475. €

Remerciement s aux 160 adhérents et aux associations, répartis sur 32 communes, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux 14 mairies et au Conseil Général du Val d'Oise pour leur soutien.

Les recettes et dépenses sont inférieures à nos prévisions.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte des honoraires d'avocat concernant l'étude juridique « 17 tonnes – 2eme versement ».

De ce fait le résultat de l'année 2015, affiche un solde comptable positif de 975 €.

Le niveau des adhésions est en baisse par rapport à 2014, l'avoir en fin d'exercice est de 25 475 €.

Le budget prévisionnel 2016 d'un montant de 5000 €, est présenté pour approbation, il inclut outre les dépenses et recettes courantes, une provision de 1000 € pour honoraires d'avocat.

Un accent sera donné en 2016 sur la communication aux populations notamment pour informer sur le projet d'ADP de modification de la masse admissible des pistes (de 17 T à 35 T).

Quitus est demandé pour les comptes de l'année 2015.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, inchangé, s'est présenté aux votes des adhérents.

Le conseil d'administration est composé de JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité

Objectifs 2016

Le Conseil a présenté les objectifs pour l'année 2016.

Réduire les nuisances relatives à l'activité de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

NIVEAU LOCAL

Veille et information de la population

Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

Promouvoir et suivre l'utilisation de la carte pédagogique « circuits ».

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Préparer une action juridique pour faire réduire les nuisances (circuits de piste et aviation d'affaire)

NIVEAUX NATIONAL et EUROPEEN

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Participation aux groupes de travail relatifs à réduction nuisances de Roissy CDG (vols de nuit, une autre organisation des approches)

En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, actions juridiques et réglementation.

Mesure du bruit

Présentation des résultats 2015: 4 stations de mesure actives.

La station de Courcelles/Viosne a été installée à la mairie, ce dont nous remercions la municipalité.

Village	Nombre de survols trop bruyants (y compris vols de Roissy)
Courcelles	22 800
Ableiges	19 400
Epiais Rhus	6 700
Us	11 700
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées

Les graphiques présentant des résultats ont été commentés, en décomposant les mesures par période horaire. Les mesures confirment que les mouvements se répartissent de façon quasi uniforme sur tous les jours de la semaine.

Les résultats 2015 indiquent que malgré une baisse de l'activité de l'aérodrome, les survols trop bruyants restent au niveau des années précédentes. Les actions permettant de mieux maîtriser les vols sur les circuits doivent être accentuées (amélioration carte pédagogique, repérage et sanction pour vols en écart flagrant...) ce qui sera porté par la DIRAP en comité permanent de la CCE.

Projet de modification de la limite environnementale de 17 tonnes de l'aérodrome de Pontoise/Corneilles en Vexin.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles par les pistes de l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a permis de noter la position « floue » de ADP sur l'objectif réel du projet qui est présenté comme devant « mieux protéger contre les nuisances sonores ». En comité permanent, le cas de Cannes (passage de limitation 22T à 35T et restriction à avions turboréacteurs de bruit « mini ») a été présenté comme « exemple à suivre », les documents d'analyse ont été transmis pour étude par le comité. La DIRAP a analysé la réalisation à Cannes et a pris contact avec l'association ADNA qui représente les riverains (<http://www.adna06.fr/>)

Situation actuelle et proposition ADP :

Actuellement : Restriction décidée par notes DGAC de 1980 et 1986: Masse au décollage limitée à 17 T; Nombre sièges limité à 25; Exploitation lignes régulières autorisée; Activité hélicoptère autorisée aux basés.

Expérience du passé :

A plusieurs reprises ADP a essayé de faire modifier la contrainte de limite à 17 T.

1980 CCE: PEB -ADP propose de passer contraintes d'exploitation à 34 T et 55 passagers. **PEB refusé en enquête publique.**

1998: L'arrêté ministériel fixant à 45 tonnes la masse autorisée pour l'aérodrome – ligne Debonair - (annulé par le Conseil d'Etat en 2003 suite à un recours de la DIRAP et Amis du Vexin.)

2003 CCE: ADP demande un arrêté pour 25 tonnes « pour répondre à moyen terme à la perspective de transfert d'une partie de l'aviation d'affaire du Bourget, dans la limite de l'acceptable pour les riverains »: **projet avorté suite interventions Elus – DIRAP**

2005 PEB: hypothèse d'activité d'affaire de 20 000 mouvements avec des appareils jusqu'à 34 tonnes.

ADP : il était nécessaire d'envisager 34 tonnes car cela représentait la flotte d'affaire qui permettrait une attractivité pour l'aérodrome. **PEB 900 avis négatifs + motions mairies**

CCE décembre 2013: Point de passage frontalier.

Mr Charritat (ADP) appelait de ses vœux la réouverture du point de passage frontalier à Corneilles.

Proposition de ADP en CCE

La proposition de ADP n'a pas été complètement formulée à ce jour. Elle envisage (comme à Cannes) un arrêté du ministre des transports pour une limite de la masse à 35 T, l'interdiction des turboréacteurs de bruit supérieur à une limite (base réglementaire à préciser), le cas des turbopropulseurs n'est pas évoqué. Argument : de gros avions modernes sont moins bruyants que des petits avions anciens.

De plus, ADP ne donne pas l'intérêt réel de cette mesure, sauf à augmenter l'attractivité de l'aérodrome, mais indique qu'il y a pas/peu ? de projets : *extraits du compte rendu de la CCE de septembre 2015*

« Encore une fois, les projets ce n'est pas Aéroports de Paris qui les créent. »

« Pour répondre ... il n'y a pas de projet d'Aéroports de Paris de développer Pontoise- Corneilles au-delà du raisonnable, on n'a pas de besoin. »

« il y a toujours le projet de la ligne de Brighton City qui, pour l'instant, n'a pas évolué. Et il y a un autre projet de ligne dont je ne connais pas ni le porteur ni la destination... »

« A la question : est-ce que, effectivement, les projets que vous avez, risquent de les faire franchir la limite des 17 tonnes ? Là je vous réponds clairement non. »

« Au-dessus de 17 tonnes, il n'y a pas énormément d'appareils qui sont économiquement viables pour une ligne de petite capacité sur un réseau domestique. Je n'en connais pas d'ailleurs. »

Alors pourquoi envisager de modifier la limite de masse de 17T ?!!

Le cas de Cannes : analyse des infos transmises par ADP complétées par recherches internet et contact avec Mr Boschel président association locale ADNA

Il a été proposé une Charte Environnementale dont les éléments principaux sont les suivants.

- Prendre un arrêté qui limite la masse des Turboréacteurs à 35T (actuel 22T) et impose une marge bruit supérieure à 13 EPNdB (les turbo réacteurs considérés comme bruyants ont une marge inférieure à 8).
 - . *MAIS ceci supprime les avions qui représentent seulement 2,6% du trafic !*
 - . *ET PERMET une augmentation potentielle du trafic de 10 000 mouvement/an !!*

- Les Turbopropulseurs restent limités à 22T (car pas de réglementation sur bruit)
. On va inciter les compagnies à améliorer les turbos bruyants ! (*cela n'engage personne !*) et les turbos bruyants actuels sont maintenus.
- Ouverture jusqu'à 21h (au lieu de 20h): vols journaliers sont plus faciles
- Promotion des activités nouvelles, relancer l'activité et l'emploi (*avec plus de trafic...*)
- Lancement d'une étude de nouvelle trajectoire moins bruyante, c'est une attente FORTE des riverains
.MAIS il est indiqué plusieurs mois après la CCE que, en fait, ... pas envisageable avant 2022 !
- Aviation légère : Silencieux pour avions basés financés à 25% (70 appareils. avant fin 2016) (à Cormeilles, les silencieux financés à 80% ont été installés sur certains appareils seulement !!) ...
- Recherche partenariat avec autres aérodromes: pour délocaliser aviation légère (implique un transfert de nuisance, plusieurs fois envisagé à Cormeilles MAIS pas de résultat !)

Cette charte se résume donc à un « marché de dupes », ce qui est confirmé par Mr Boschel (site ADNA)

« Pour les riverains de l'aéroport ACM (Cannes), l'enjeu de 2016 va être d'obtenir effectivement les contreparties agréées en ... CCE... nous avons bien du mal à faire respecter ces éléments. »

« Les riverains (et élus) ne peuvent admettre que les mesures d'accompagnement à la décision de la CCE

- augmentation du tonnage jets,

- développement de l'aéroport

ne soient pas mises plus activement en place. »

Et Mme Tabarot (députée maire), indique dans une lettre à ADNA:

Vous n'êtes pas sans savoir que la limitation à 22 tonnes, ainsi que la fixation d'un plafond du nombre de vols annuel, avaient été des avancées significatives obtenues après de longues négociations.

J'aurais pour ma part préféré que, avant toute évolution définitive, une phase de test puisse avoir lieu pour valider la pertinence des évolutions décidées.

En conclusion, la modification décidée à Cannes n'est donc pas un exemple à suivre pour réduire les nuisances subies par les riverains.

La DIRAP, attend que les éléments relatifs à la proposition de ADP relative à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin soient formalisés, notamment sur l'évolution de l'activité d'affaire, les propositions de plafonnement, les moyens de réduire les nuisances...

En l'absence d'éléments probants sur l'objectif de réduction des nuisances subies par les riverains,

La DIRAP, défendra le maintien de la limitation des pistes à 17 tonnes.

Conclusion

Les actions des associations pour réduire les nuisances des activités aériennes s'apparentent à un travail de fourmis et demandent à la fois de la détermination, des savoir-faire et de l'obstination pour obtenir une amélioration sur la durée.

Le projet de modification de la limite environnementale de 17 tonnes sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin, et la façon dont il est présenté, illustre encore une fois la capacité du lobby aérien à user de tous moyens pour accroître en priorité l'activité sans réellement mettre en œuvre les dispositions permettant de réduire les nuisances infligées aux populations.

La mobilisation des populations et des élu(e)s sera encore une fois d'actualité pour préserver la santé et le cadre de vie des populations.

La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Le Président



Le Secrétaire

BULLETIN D'ADHESION 2016

Nom: -----

Prénom :-----

Adresse:-----

Téléphone :-----

E mail :-----

MONTANT DE LA COTISATION :

10 € (5€ étudiant)par chèque à l'adresse : DIRAP–Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

30 € Associations

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?:

COUPON A CONSERVER PAR L'ADHERENT

ADHESION DIRAP 2016

NOM :

PRENOM :

Cotisation :

par chèque N°:-----

DOCUMENT A CONSERVER

Carte pédagogique pour mieux respecter les tours de pistes et réduire les nuisances sonores.

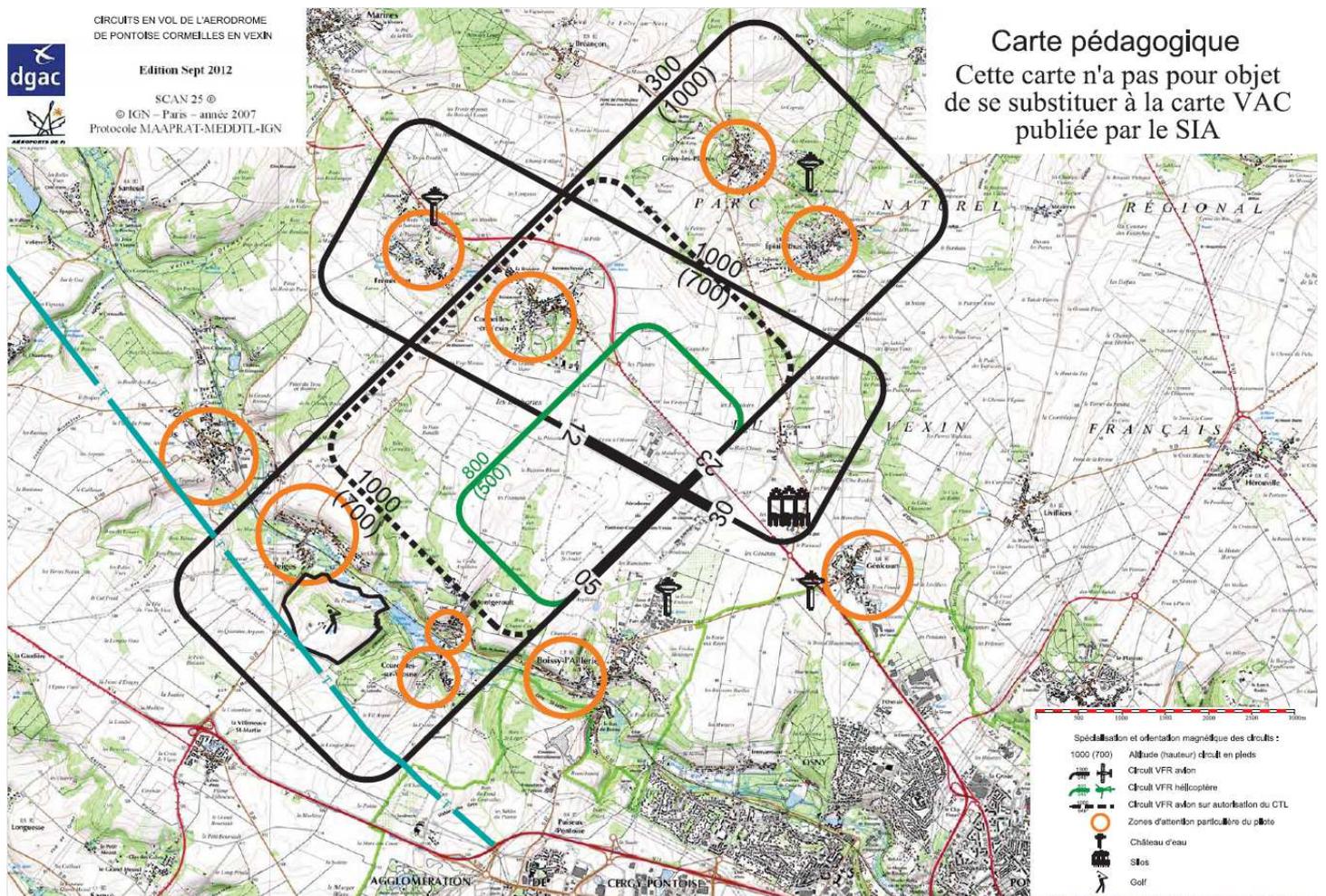
Cette carte pédagogique a été élaborée à l'intention des pilotes afin de les sensibiliser et les aider à mieux **respecter les circuits de piste** pour réduire les nuisances sonores.

Elle a été établie au cours de plusieurs réunions entre la DIRAP, les Associations Usagers, la DGAC sous l'égide de la Préfecture.

Cette première version a été diffusée aux aéroclubs, tour de contrôle, site internet DIRAP, nous la proposons également aux mairies pour leur site internet.

Sur la carte figurent **des repères** et les **zones d'attention** que sont les villages menacés par les nuisances sonores si les pilotes ne respectent pas au plus près les circuits de pistes.

Rappelons que le passage au-dessus des villages entraîne une augmentation du bruit de +6 dB (pour comparaison, la pose d'un silencieux réduit le bruit de 3 dB).



Réclamations

La DGAC a demandé à la DIRAP d'être le point de regroupement des réclamations en cas de constat d'un survol jugé anormal et de les transmettre à la DSAC.

Transmettre à la DIRAP :

- par mail = dirap@dirap.org
- par courrier = 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Informations à donner :

- date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.